

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Décret n° 2016-420 du 8 avril 2016 portant convocation des électeurs pour l'élection d'un député à l'Assemblée nationale (5<sup>e</sup> circonscription des Alpes-Maritimes)

NOR : INTA1608874D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 172, L. 173 et LO 178 ;

Vu la démission, le 30 mars 2016, de M. Christian ESTROSI, député de la 5<sup>e</sup> circonscription des Alpes-Maritimes, dont le président de l'Assemblée nationale a pris acte le même jour ainsi qu'il ressort de l'insertion publiée au *Journal officiel* le 1<sup>er</sup> avril 2016 ;

Vu la vacance du siège de député dans la 5<sup>e</sup> circonscription des Alpes-Maritimes qui en résulte,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les électeurs de la 5<sup>e</sup> circonscription des Alpes-Maritimes sont convoqués le dimanche 22 mai 2016 en vue de procéder à l'élection d'un député à l'Assemblée nationale.

**Art. 2.** – L'élection aura lieu sur la base des listes électorales arrêtées au 29 février 2016, sans préjudice de l'application des articles L. 25, L. 27, L. 30 à L. 40, R. 17 et R. 18 du code électoral.

**Art. 3.** – Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures, sous réserve de l'application éventuelle des deux derniers alinéas de l'article R. 41 du code électoral.

**Art. 4.** – Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu selon les mêmes modalités le dimanche 29 mai 2016.

**Art. 5.** – Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 avril 2016.

MANUEL VALLS

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'intérieur,*

BERNARD CAZENEUVE